

PROGRAMME D'ACCÈS AU BOTOX®

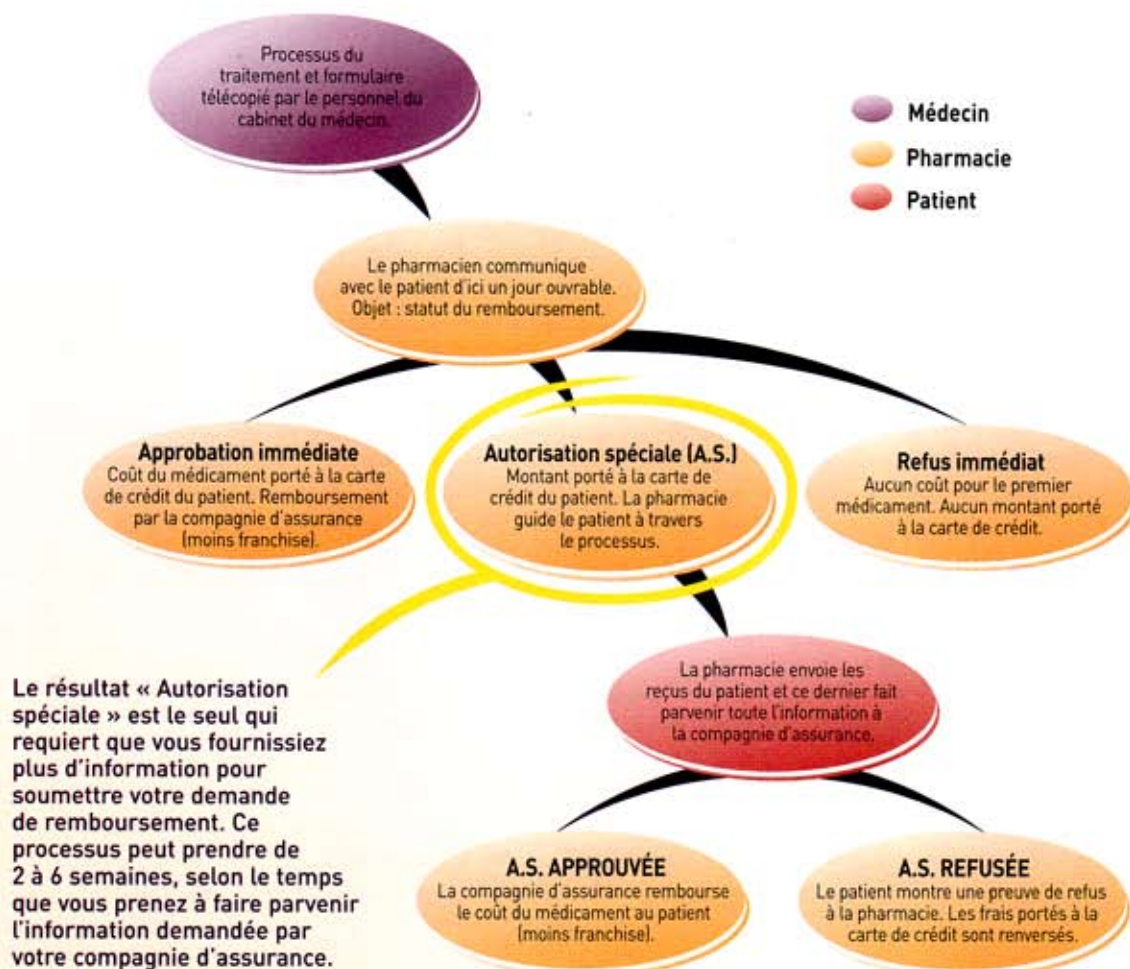
Qu'est-ce que le Programme d'accès au BOTOX® ?

Le Programme d'accès au BOTOX® est un programme de remboursement qui couvre le traitement au BOTOX® pour l'hyperhidrose sans égard à votre couverture éventuelle. Pour tous les détails, lisez ce qui suit.

C'est très simple

- Pour ce rendez-vous, vous payerez le cabinet du médecin pour le traitement. Cela ne comprend pas le coût du médicament pour le BOTOX®.
- Le formulaire que vous avez rempli est télécopié à une pharmacie qui portera à votre compte le montant de 402 \$ pour chaque fiole nécessaire pour votre traitement afin de commencer le processus de remboursement.
- D'ici un jour ouvrable, la pharmacie vous téléphonera afin de vous informer de votre statut de couverture pour le médicament BOTOX®. L'agent révisera avec vous chaque étape du processus pour obtenir votre couverture.

Il existe 3 possibilités de régimes d'assurance



PROGRAMME D'ACCÈS AU BOTOX®

Réponses aux questions courantes

Q. Que me faut-il pour être admissible au Programme d'accès ?

- R. Il vous faut :
- une assurance-santé complémentaire ou privée ; et
 - une carte de crédit valide

Q. Dois-je payer d'avance mon traitement au BOTOX® ?

- R. Oui. Vous devez payer au médecin les frais d'injection, puis payer le médicament dès que la télécopie est transmise à la pharmacie, qui procédera ensuite à la demande de remboursement. Le remboursement sera fonction des conditions de votre régime d'assurance-santé. Si votre régime ne couvre pas le médicament, celui-ci vous sera néanmoins remboursé pour le premier traitement.

Q. Quel sera le coût total du traitement ?

- R. Le coût du traitement comprend le prix du médicament (BOTOX®) et les frais d'intervention du médecin (les injections). Chaque fiole de BOTOX® coûte 402 \$, mais vous aurez à payer uniquement la partie que ne rembourse pas votre assurance (qui correspond à la franchise et la coassurance habituelles). Si votre assureur refuse de couvrir ce médicament, il vous sera entièrement remboursé par la pharmacie au moyen d'un crédit porté à votre carte de crédit.

Q. Quand devrais-je recevoir mon chèque de remboursement ?

- R. Dans les deux à six semaines qui suivent le traitement, selon la rapidité avec laquelle l'information complète est transmise à votre assureur. Si le remboursement est approuvé sur-le-champ, vous devriez recevoir votre chèque peu de temps après avoir transmis votre reçu. Par contre, si votre assureur exige des renseignements complémentaires (pour une autorisation spéciale), le délai de remboursement dépendra de la rapidité avec laquelle vous fournirez les formulaires nécessaires. Ce délai peut atteindre six semaines. Pour accélérer le processus, n'hésitez pas à demander conseil à la pharmacie.

Q. À combien s'élèvera le montant de la franchise et de la coassurance ?

- R. La franchise et la coassurance varient selon le régime. Dans le cas de BOTOX®, elles seront les mêmes que celles que vous assumez pour vos autres ordonnances. Par exemple, si votre coassurance s'élève habituellement à 20 %, elle sera de 20 %. De même, si vous payez généralement des frais d'ordonnance fixes de 15 \$, il vous en coûtera dans ce cas-ci 15 \$.

Q. Combien de fioles me seront remboursées si mon régime ne couvre pas ce médicament ?

- R. Toutes les fioles utilisées pour le premier traitement vous seront remboursées. Malheureusement, si votre régime refuse de vous rembourser votre premier traitement, vous ne serez plus admissible par la suite à notre Programme d'accès.

Q. Quand dois-je prendre un nouveau rendez-vous ?

- R. Vous constaterez une reprise graduelle de votre transpiration. Dans le cadre d'études cliniques, la durée moyenne d'un traitement de l'hyperhidrose axillaire (des aisselles) a été de sept mois. Cela dit, chez certaines personnes, les effets de BOTOX® durent jusqu'à un an.